

Informations sur les problèmes traumatiques

Introduction

Les protocoles inhérents aux problèmes traumatiques doivent toujours tenir compte des principes suivants :

- a) Assurer la sécurité du site d'intervention y compris la sécurité des intervenants;
- b) Reconnaître et documenter adéquatement les mécanismes du traumatisme avec la participation des témoins et autres intervenants (policiers, pompiers, etc.).

Les exemples qui suivent constituent des **impacts à haute vélocité**, ce qui indique que les patients sont à risque de blessures possiblement non évidentes, lors de la prise en charge :

- Vitesse d'impact > 64 km/h;
- Déformation de la voiture sans intrusion;
- Temps de désincarcération > 20 minutes;
- Tonneaux;
- Marque de la tête dans le pare-brise;
- Motocycliste qui chute sans casque.

Il est à noter que certains types de mécanismes de traumatisme sont propices à entraîner des blessures sérieuses. Ces exemples constituent des **cinétiques à risque** :

- Chute de plus de 6 mètres chez l'adulte ou plus de 3 mètres chez l'enfant (ou 2 à 3 fois sa hauteur);
- Intrusion dans l'habitacle incluant le toit :
 - > 30 cm dans l'espace patient;
 - > 45 cm ailleurs dans l'habitacle.
- Éjection (partielle ou complète) hors du véhicule;
- Décès d'un occupant dans l'habitacle où se trouvait le patient;
- Piéton/cycliste renversé ou écrasé par une voiture, ou impact significatif (> 30 km/h);
- Accident de motocyclette à plus de 30 km/h.

- c) Ne rien donner par la bouche.